

V. — SAHARA OCCIDENTAL

I. — Chronologie *

- 5/1 — Intervention de l'aviation marocaine, entre les 14 et 18 décembre, contre le Front Polisario opérant en Mauritanie, annoncé à Rabat.
- 1571 — Avion marocain abattu le 12 janvier et hélicoptère français abattu le 11, annonce le Front Polisario. Démenti français.
- 16/1 - 273 — Le 16, le président BONGO du Gabon convoque entre les 24 et 30 mars le Sommet extraordinaire de l'OUA sur le Sahara occidental : Algérie, Maroc et Mauritanie acceptent. Le 2 mars, annulation faute de quorum (7 chefs d'Etat sur 49 ont répondu favorablement) et de participation financière.
- 17/1 — A la suite du séjour à Moscou du Président BOUMEDIÈNE l'URSS se prononce pour la première fois, dans le communiqué commun, pour le droit à l'auto-détermination du peuple Sahraoui. Jusqu'ici très prudente l'Union Soviétique demandait uniquement le respect aux résolutions de l'ONU.
- 24-26/1 — Dans deux messages à M. WALDHEIM, le Maroc accuse l'Algérie d'agression à l'intérieur de son territoire et demande la libération de ses ressortissants faits prisonniers le 11, par le Front Polisario.
- 27/1 — Des avions « jaguars » français auraient bombardé des colonnes de l'ALPS au sud d'Oum Dreiga (Sahara occidental). Démenti officiel français.
- 28/1 — Etablissement de relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs entre la République malgache et la RASD. M. Habib BOUKHREISS est le 1^{er} ambassadeur de la RASD en République malgache.
- 2/2 — Le gouvernement américain entreprend des discussions avec les autorités de Rabat au sujet de la vente de matériel de guerre anti-guérilla; cette demande ne change en rien l'attitude de neutralité observée par les Etats-Unis à propos du Sahara Occidental.
- 2/2 — Reconnaissance de la RASD par le Yémen du Sud, à la suite de la visite en République démocratique du Yémen du Premier Ministre de la RASD M. Mohamed LAMINE.
- 2-4/2 — Réunion à Alger du 2^e sommet du « Front de la fermeté » chargé de mettre en application les résolutions de Tripoli. Les présidents d'Algérie, de Syrie, de Libye, un représentant du Yémen démocratique et 3 dirigeants de l'OLP (MM. ARAFAT, FAHOUM et HABACHE) y participent. Le 2, la RDPY reconnaît la République sahraouie. Le 4, adoption d'une déclaration politique générale (Moyen-Orient, Sahara occidental, Oman, Corne de l'Afrique).
- 3/2 — Mohamed LAMINE confirme le « dégel » des relations entre le Front Polisario et l'OLP.
- 572 — *Le New York Times* se prononce pour la neutralité des Etats-Unis dans le conflit du Sahara Occidental.

* Etablie avec le concours de Simone NASSÉ et Jacqueline FOURDAN-CILIA.

- 6/2 — 8 députés marocains représentant les provinces marocaines du Sahara occidental dans un message adressé au Président de la Commission internationale des droits de l'homme, lui demandent d'intervenir en faveur du rapatriement de leurs compatriotes séquestrés à Tindouf.
- 12/2 — Conclusion d'un accord soviéto-marocain sur la pêche limité aux frontières internationalement reconnues du Maroc et ne concernant pas les eaux territoriales du Sahara Occidental.
- 13/2 — Le président du Croissant rouge sahraoui annonce à Berne que les délégués du CICR pourront prochainement visiter les prisonniers marocains et mauritaniens.
- 15/2 — Voyage de Bachir MUSTAPHA SAYED, Secrétaire adjoint du Front Polisario au Mexique. Reçu par le président du Mexique José LOPEZ PORTILLO le 18 qui déclare que le Metique « soutiendra dans tous les forums internationaux la lutte que mène le peuple Sahraoui pour recouvrer son indépendance et sa souveraineté nationale »...
- 18/2 — Le Front Polisario condamne l'accord de pêche hispano-marocain ratifié le 15 février dernier par des Cortès.
- 20/2 — Attaque du Front Polisario contre le train minéralier Nouadhibou-Zouérate. Le 25, un train minéralier déraile près de Nouadhibou. *Le Monde* du 28 annonce l'arrivée de nouveaux renforts marocains en Mauritanie.
- 20/2 — Le colonel Mustapha OULD SALEK est nommé chef d'Etat-major en Mauritanie.
- 2/3 — Libreville regrette de ne pouvoir accueillir le sommet extraordinaire de l'OUA sur le Sahara Occidental prévu du 24 au 30 mars, faute de participation financière et de trop nombreuses absences parmi les chefs d'Etat.
- 3/3 — Dans son discours prononcé à l'occasion du 17^e anniversaire de son accession au trône, le roi HASSAN II réaffirme la souveraineté marocaine sur la partie du Sahara Occidental ex-espagnol dévolue par l'accord tripartite de Madrid.
- 7/3 — Les parlementaires chérifiens demandent à l'ONU « d'ordonner une enquête dans les camps de Tindouf ».
- 4/4 — Le vice-ministre des affaires étrangères de la RPD de Corée rencontre à Alger M. OULD SALEK et M. MA EL AÏNIN.
- 5/4 — M. Antonio CUBILLO secrétaire général au MPAIAC (Mouvement pour l'auto-détermination et l'indépendance de l'archipel des Iles Canaries) est victime à Alger d'un attentat qui l'atteint grièvement.
- 6/4 — La Croix-Rouge internationale entreprend des démarches simultanées à Alger, Rabat et Nouakchott pour visiter régulièrement les prisonniers. Le 6, M. Alexandre HAY, président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est reçu par le roi HASSAN II. Auparavant M. HAY s'était rendu à Alger le 3 pour y rencontrer le président BOUMEDIÈNE et les responsables du Front Polisario.
- 19/4 — Réunion du « Haut comité de défense » maroco-mauritanien à Fès, renforcement de la coopération opérationnelle.
- 22/4 — A propos du report du Sommet extraordinaire concernant le Sahara Occidental, le président Bongo, président en exercice de l'OUA affirme dans une déclaration faite à Paris que « sur le plan politique l'affaire reste ouverte » et qu'une réunion « à défaut de solution immédiate permettra de décongestionner le problème », et se déclare prêt à convoquer une réunion si un pays propose de l'accueillir.
- 26/4 — Au cours d'un discours prononcé à Tanger, M. Ali YATA (leader du PPS marocain) a déclaré que « le Maroc souhaitait profondément la réconciliation avec l'Algérie ».
- 2/5 — Tournée diplomatique en Afrique de M. BOUTEFILKA. Les entretiens portent sur la situation en Afrique et en particulier au Sahara Occidental.
- 3/5 — Intervention d'avions « jaguars » français dans un combat opposant forces marocaines et forces sahraouies au Rio de Oro. Vives réactions dans la presse française.

- 6/5 — M. BOUCETTA ministre marocain des Affaires Etrangères et Secrétaire Général du parti d'opposition traditionaliste Istiqlal déclare au quotidien espagnol *El País* que « son gouvernement ne cédera pas un seul centimètre de la partie du Sahara Occidental qui lui a été confié par l'accord tripartite ».
- 7/5 — Entretien entre M. Missoum SBIH et M. Vassily RIKOV au sujet de l'accord de pêche entre l'URSS et le Maroc. L'ambassadeur d'URSS à Alger précise que cet accord ne concerne pas les eaux territoriales du Sahara Occidental et réaffirme la position de l'URSS en faveur du choix à l'autodétermination du peuple sahraoui.
- 7/5 — Message de M. Mohamed ABDELAZIZ secrétaire général du Front Polisario à M. Kurt WALDHEIM lui demandant de lancer un appel à la France « pour faire cesser ses interventions sur un problème de décolonisation dont l'organisation internationale est encore saisie ».
- 8/5 — Nouakchott annonce la mort de 46 Sahraouis au cours des combats qui ont eu lieu à une centaine de kilomètres au nord de Zouérate et au cours desquels les avions « jaguars » français sont intervenus. A Rabat le quotidien *l'Opinion* estime que l'Algérie « est seule responsable de l'intervention française en Mauritanie ».
- 10/5 — La question du Sahara Occidental au cœur des entretiens d'Alger entre le Président BOUMEDIÈNE et le Président NEMEIRY.
- 18/5 — Devant le parlement chérifien M. BOUCETTA rappelle la détermination du Maroc à obtenir la libération des « Sahraouis marocains séquestrés à Tindouf ».
- 1/5 — Visite de M. Mokhtar OULD DADDAH à Paris.
- 5/6 — Le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) lance un appel au Front Polisario pour qu'il autorise une délégation du CICR à visiter les prisonniers marocains et mauritaniens qu'il détient.
- 7 au 9/6 — Réunion du Comité exécutif du Front Polisario. Dans le Manifeste final sont particulièrement stigmatisées les attitudes de la France et de l'Arabie Séoudite.
- 14/6 — Communiqué du Front Polisario déclarant qu'il est disposé comme par le passé à coopérer avec le CICR et à féliciter sa tâche humanitaire.
- 20/6 — La République de Sao Tomé et Principe reconnaît la République arabe sahraouie démocratique.
- 28/6 — Une délégation marocaine comprenant 4 députés s'entretient à Copenhague avec les autorités danoises de la situation tendue au Sahara Occidental. La délégation marocaine envoyée en mission dans les pays scandinaves se rendra les jours suivants à Oslo, Stockholm et Helsinki.
- 30/6 — Des parlementaires britanniques se rendent cette semaine et pour la première fois au Sahara marocain.
- 3/7 — Une délégation de parlementaires marocains séjournent à Londres pour une durée de 6 jours : le problème du Sahara Occidental est l'un des principaux sujets évoqués. A ce propos Londres réaffirme « sa neutralité ».
- 4/7 — L'AOSARIO présente à Paris quatre Sahraouis transfuges du Front Polisario.
- 7/7 — *El-Moudjahid* annonce que huit chefs d'Etats de pays africain, asiatique et latino-américain ont adressé des messages au président BOUMEDIÈNE pour lui faire connaître les positions de leur pays sur le conflit du Sahara Occidental (Soudan, Tanzanie, Libéria, Koweït, Chine, Kampuchéa, Panama, Pérou).
- 7/7 — Interview du Ministre marocain des Affaires étrangères, M. BOUCETTA, accordée au quotidien « *La Libre Belgique* ». Le Ministre manifeste son inquiétude à l'égard de la situation en Afrique; en ce qui concerne le Sahara Occidental, M. BOUCETTA a déclaré qu'il ne pouvait être question de l'autodétermination, en expliquant qu'il s'agissait que d'un problème de décolonisation et non d'un problème entre Etats africains.
- 10-22/7 — Arrestation du président OULD DADDAH par un comité militaire de redressement national (CMRN) dirigé par le chef d'état-major, le colonel Mustapha OULD MOHAMMED SALEK. Formation, le 11, d'un gouvernement de 15 membres

- (8 civils, 7 militaires). Le 22, adoption d'une charte constitutionnelle abrogeant la Constitution de 1961.
- 11-13/7 — Mission à Nouakchott de deux des principaux collaborateurs du roi du Maroc, le lieutenant-général DLIMI et M. Reda GUEDIRA.
- 12/7 — Motion de soutien de 22 personnalités mauritaniennes au CMRN, appelant à une totale libération de l'économie. Interview du nouveau Chef de l'Etat à France-Inter : maintien de l'assistance militaire française souhaitée.
- 12/7-1/10 — Cessez-le-feu provisoire en territoire mauritanien décrété unilatéralement par le Front Polisario; il sera reconduit pour une durée indéterminée, le 1^{er} octobre, après de nombreuses mises en garde aux nouveaux dirigeants.
- 12/7 — Communiqué publié par l'AOSARIO faisant état de « l'existence d'un plan insurrectionnel conçu et téléguidé à partir d'Alger et de Tripoli ».
- 12/7 — M. BOUTEFLIKA ministre algérien des Affaires étrangères est reçu par le président V. GISCARD D'ESTAING.
- 14/7-6/9 — Activités diplomatiques des responsables mauritaniens. Visites principalement à Rabat, Madrid et Paris; le 20 août, le ministre de la Défense est à Pékin; le 23 un émissaire du gouvernement se rend à Khartoum.
- 13/7 — Le lieutenant-colonel SALEK souhaite associer le Maroc à la recherche de la paix.
- 17/7 — Décision du Conseil des Ministres de l'OUA à Khartoum d'inscrire à l'ordre du jour la question du Sahara Occidental. Ach Chaab : « Grande victoire du peuple sahraoui ».
- 18/7 — Message diffusé à Alger de M. ABDELAZIZ à M. Kurt WALDHEIM : il rappelle des responsabilités de l'ONU et présente le cessez-le-feu temporaire déclaré par le Front Polisario en Mauritanie comme une « chance unique à saisir ».
- 19/7 — Au cours d'une conférence de presse tenue à Hassi Hafid Boudjemaa (près de Tindouf), M. Sid Ahmed BATAL lance un appel à la Mauritanie, au Maroc, aux dirigeants africains et aux pays de la CEE leur demandant de répondre à l'initiative de paix lancée par le Front Polisario.
- 18-22/7 — A Khartoum, 15^e conférence des Chefs d'Etat de l'Organisation de l'Unité africaine (des 7-21, réunion préparatoire des ministres des AE). Résolution de compromis sur le Sahara Occidental : création sous la présidence du colonel NEMEIRY, d'un comité d'au moins cinq chefs d'Etat (à choisir ultérieurement) chargés de faire rapport au conseil extraordinaire de l'OUA dont la réunion, décidée au 13^e sommet, n'a pas encore eu lieu.
- 20/7 — Une délégation de l'Union des Femmes Sahraouies participe au Congrès de l'Union générale des Femmes arabes (Son adhésion à l'U.G.T.A. s'est faite à Alger en mars dernier) à Tripoli.
- 20/7 — Une délégation de Front Polisario arrivée à Khartoum où se tient le sommet de l'OUA est autorisée à entrer sur le territoire du Soudan.
- 18/7-28/8 — Le 18, message du secrétaire général du Front Polisario rappelant à M. WALDHEIM la responsabilité de l'ONU dans l'affaire du Sahara Occidental. Le 28 août, débat devant le comité de décolonisation.
- 21/7 — Dans une interview enregistrée pour être diffusée sur FR3 le roi HASSAN II insiste sur l'importance du Sahara Occidental pour son pays : « pas d'idéologie contraire à la nôtre dans le Sud ».
- 23/7 — Le Ministre Sahraoui de la défense, M. Ibrahim GHALI déclare que de nouvelles troupes d'agression sont dépêchées par le régime de Rabat afin de grossir le nombre de 45 000 soldats stationnant en RASD.
- 24/7 — Article publié à Rabat par l'envoyée spéciale de *Al Magrib* à Khartoum, déclarant que l'Algérie s'est déclarée prête à signer des accords militaires avec la RASD.
- 25/7 — Conférence des non Alignés : débat tumultueux sur l'inscription au problème du Sahara Occidental. La conférence a finalement décidé de renoncer à débattre de ce problème, mais la question est restée pour la forme inscrite à l'ordre du jour.

- 30/7 — Fin de la Conférence ministérielle des pays non-alignés à Belgrade. Pour la première fois la question du Sahara Occidental a été inscrite à l'ordre du jour au même titre que les questions brûlantes du Moyen-Orient, de la Palestine ou de l'Afrique Australe. Importante prise de position. Dans la déclaration finale de politique générale, la conférence renvoie à la commission ad hoc créée par le sommet de l'OUA à Khartoum la solution au problème du Sahara Occidental.
- 3/8 — La presse marocaine commente les propos tenus par M. BOUTEFLIKA à l'issue de son entretien avec le président G. d'ESTAING. Quant à *l'Opinion*, il exprime sa méfiance au lendemain de la visite à Paris du Ministre Algérien. *Al-Magrib* souligne que M. BOUTEFLIKA a confirmé qu'une dynamique de la paix était engagée. Le quotidien ajoute « de quelle paix s'agit-il ? ». *Maroc-Soir* en donne un compte rendu sarcastique : nouvelle manœuvre algérienne basée sur le chantage à la paix.
- 1/8 — M. GISCARD d'ESTAING reçoit M. BOUTEFLIKA qui, à sa sortie de l'Elysée se félicite de l'intérêt de la France pour une solution au Sahara Occidental. « Il y a une dynamique de la paix. Nous ne prendrons pas la responsabilité de la décourager » déclare-t-il. « Il n'y a pas de convoitise ni territoriale ni économique » de la part de l'Algérie.
- 1/25 — Entretiens, à Paris, du président français GISCARD d'ESTAING sur la question du Sahara Occidental : le 1^{er}, avec M. BOUTEFLIKA, le 2, avec le président ivoirien, HOUPHOUËT-BOIGNY, le 3, avec M. Reda GUEDIRA : le 25, mise au point de l'Elysée : pas de médiation, mais aide proposée pour le règlement du différend.
- 5-9/9 — Réunion à Nouakchott du Haut Comité de défense maroco-mauritanien.
- 5/8 — Publication d'un communiqué commun FLN-Congrès général du peuple libyen à Alger, soulignant le « soutien à la lutte légitime du peuple sahraoui ». [Visite de M. CHAHATI du 1^{er} au 5 août].
- 9/8 — M. Ali MAHMOUD, président du Croissant Rouge Sahraoui reçoit une délégation de la Croix-Rouge espagnole conduite par son président, M. Enrique MATAS.
- 9/8 — Rabat ne dément pas les rumeurs concernant le retrait des troupes marocaines en Mauritanie.
- 9/8 — *Al Bayane* le quotidien marocain porte-parole du PPS se félicite de l'initiative engagée par Paris pour résoudre la crise prévalant au Maghreb et critique par contre le mutisme observé par les dirigeants de Rabat.
- 5/8 — Annonce officielle de déplacements d'unités des Forces armées royales d'Akjoujt à Zouérate.
- 19/8 — Interview au quotidien mauritanien *Chaab* de OULD MOHAMED SALEK : « la paix est en bonne voie ». Le Chef de l'Etat mauritanien est pour une solution politique du problème écrit le quotidien algérien *El-Moudjahid*.
- 20/8 — Consultations entre l'Algérie et la Mongolie au sujet du Sahara Occidental. Cf. *El-Moudjahid*, 20-VIII-78, p. 1.
- 20/8 — Discours du roi du Maroc excluant toute possibilité d'admettre à ses frontières méridionales un régime à « l'idéologie différente » de celle du Maroc et de la Mauritanie.
- 22-23/9 — Visites à Nouakchott de M. Reda GUEDIRA et, le 23, du ministre malien des Affaires étrangères.
- 26/8 — Le ministre Sahraoui de l'Information est reçu par le Président TRAORÉ, en présence du ministre malien des Affaires étrangères, M. Alioune BLONDIN BEYE. A l'issue de l'entretien, M. OULD SALEK, quitte Bamako pour Lomé.
- 27-31/8 — Incident près de la frontière algéro-marocaine, dans la région de Tata. Note de protestation du Maroc — incriminant des éléments de l'armée régulière algérienne — rejetée par l'Algérie. Le Front Polisario revendique un succès militaire dans la même zone; le 31, plainte marocaine à l'ONU, vive protestation algérienne.
- 28/8 — Débat devant le comité de décolonisation à l'ONU sur la question Sahraouie. M. Magid ABDALLAH, membre du comité des relations extérieures du Front

- Polisario déclare que le premier interlocuteur dans toute démarche diplomatique doit être le Front Polisario.
- 28/8 — Au 15 septembre. Le président du Croissant Rouge Sahraoui M. Ali MAHMOUD participe à Genève aux travaux de la sous-commission des Droits de l'Homme.
- 30-31/8 — Visite officielle à Madrid du ministre mauritanien des Affaires étrangères, M. LAKHDAF pour des entretiens avec les dirigeants espagnols sur les tentatives de paix au Sahara Occidental.
- 1/9 — Le Ministre de l'intérieur de la République arabe sahraouie démocratique, M. Mahfoud LAROUSSI arrivé la veille à Niamey à la tête d'une délégation de 4 personnes est reçu par le chef de l'Etat nigérien. Le ministre Sahraoui est venu informer le président nigérien des derniers développements au Sahara.
- 1/9 — Dans une conférence de presse tenue à Alger le Front Polisario annonce la prochaine présentation à la presse internationale des 4 marocains faits prisonniers le 27/8 dernier au cours de l'opération attribuée par le Gouvernement de Rabat à l'armée régulière algérienne.
- 3/9 — Le président mauritanien déclare à Nouakchott qu'il est optimiste sur les perspectives de paix au Sahara Occidental (Message à la nation radiodiffusé le 3).
- 4/9 — Au 8. Une délégation du Front Polisario participe à Brighton à la Conférence de la Fédération des Syndicats britanniques.
- 5/9 — A propos de la solution du conflit du Sahara Occidental le Mali pourrait jouer un rôle important: c'est dans ce sens que son ministre des Affaires étrangères, M. Alioune BLONDIN BEYE s'est rendu successivement à Alger le 1/9 à Skirat le 5/9 où il s'est entretenu avec le roi HASSAN II et enfin le 9/9 à Nouakchott.
- 5/9 — Au 13. M. Mansour OULD AMAR, dirige une Délégation sahraouie à la 65^e réunion interparlementaire, à Bonn.
- 6/9 — Une délégation de la RASD conduite par M. SALEIK BABEIH, est reçue à Luanda par M. Marcelino DOS SANTOS, ministre du Plan de la République Populaire du Mozambique et le même jour à Luanda également par le ministre angolais des Affaires étrangères, M. Paulo GORGE.
- 12/9 — Une délégation de la RASD dirigée par M. SALEK BABEIH, est reçue par M. Pinto Da Costa, Président de la République Démocratique de Sao Tome et Principe. La délégation se rend ensuite à Brazzaville.
- 8/9 — Selon *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, le Front Polisario indique avoir détruit 2 navires de pêche étrangers au large des côtes sahraouies au nord de Dakhla: « leurs équipages ayant délibérément ignoré les multiples mises en garde à tous ceux qui croient pouvoir piller impunément nos ressources naturelles ».
- 9-14/9 — Première rencontre entre représentants du Front Polisario et du Gouvernement mauritanien à Paris.
- 13/9 — Selon le Front Polisario, un F5 marocain abattu au nord de Smara.
- 16/9 — M. Mohammed LAMINE, Premier ministre de la RASD séjourne à la tête d'une importante délégation, dans la capitale éthiopienne pour assister aux Festivités du 4^e anniversaire de la Révolution éthiopienne.
- 17/9 — Déclaration du colonel OULD M. SALEK: La Mauritanie a des contacts avec « toutes les parties concernées « pour une paix » juste, définitive et globale ».
- 18/9 — Sommet maroco-mauritanien à Rabat: le processus de paix doit se dérouler dans le cadre de « l'intégrité territoriale » des deux pays.
- 21/9 — Le président mauritanien SALEK dément formellement à Nouakchott l'information diffusée à Rabat selon laquelle la Mauritanie s'efforce d'absorber le Front Polisario dans le cadre d'une solution au conflit du Sahara Occidental.
- 25/9 — Présentation à la presse par le Front Polisario de prisonniers des FAR. Annonce de la libération prochaine des pêcheurs espagnols détenus depuis le 20 avril.

- 25/9 — Au 27. Un délégué de l'UCD (Union du Centre Démocratique, parti gouvernemental espagnol) M. Javier PENA, assiste au 4^e congrès du Front Polisario. Reconnaissance du Front comme seul et unique représentant du peuple sahraoui en lutte.
- 25/9 — Au 28. Le 4^e congrès du Front Polisario renouvelle le Comité exécutif du Front :
- Secrétaire général : Mohamed ABDELAZIZ.
 - Secrétaire général adjoint : Bachir MUSTAPHA SAYED.
 - Premier ministre : Mohammed LAMINE AHMED.
 - Ministre de la Défense : Brahim GHALI.
 - Ministre de l'Intérieur : Mahjoub LAROSSI.
- Par ailleurs, le congrès a élu les 21 membres de son Bureau politique parmi lesquels :
- Ministre de l'information : M. Salem OULD SALEK.
 - Représentant du Front à Alger : Omar MANSOUR.
 - Président du Conseil National : Sid Ahmed OULD MOHAMED.
 - Bureau politique : Fatima BENTALLA.
- 27/9 — A l'issue de la visite de M. NGUYEN HUU THO, vice-président de la République socialiste du Vietnam, en Algérie, signature d'un communiqué commun réaffirmant le soutien du Vietnam à la cause Sahraouie.
- 29/9-2/10 — Nouveaux incidents en territoire marocain, au voisinage de la frontière algérienne. Le 2, demande d'éclaircissements du roi du Maroc, dans un message personnel au président BOUMEDIÈNE.
- 30/9 — Interview du roi HASSAN II à « *Al Watan al Arabi* » (hebdomadaire de Paris) approuvant la liste des chefs d'Etats proposés pour former le comité spécial de l'OUA : les présidents du Soudan, Nigéria, Côte-d'Ivoire, Tanzanie et Guinée.
- 4/10 — Réponse du président BOUMEDIÈNE au message d'HASSAN II après les incidents de frontière du 30 septembre : Il n'y a pas eu d'agression algérienne. La ligne de conduite de l'Algérie reste inchangée sur le problème du Sahara Occidental. « L'Algérie ne reculera devant aucun effort pour apporter son concours à la recherche d'une paix juste au Sahara Occidental ». Message communiqué aux instances internationales.
- 6/10 — Visite au Sénégal du président mauritanien Mustapha OULD MOHAMED SALEK.
- 6/10 — Entretien à Dakar des présidents SENGHOR et SALEK. Déclaration du Chef de l'Etat mauritanien : « dépassionner » le problème du Sahara Occidental. Préparer les parties concernées à d'éventuelles concessions.
- 8/10 — « La Mauritanie a eu des contacts avec le Front Polisario, mais pas à un niveau très élevé » déclare le ministre des A.E., M. LAGHDAF dans une interview à l'*Opinion*.
- 9/10 — Le Conseil de commandement de la révolution de la RASD annonce un remaniement du gouvernement, qui comprend 2 membres de plus : M. Mohamed OULD SIDATI ministre conseiller auprès de la Présidence du Conseil et M. Ali OULD MAHMOUD, secrétaire général du ministère de l'enseignement et de l'éducation. MM. Salem OULD SALEK qui était secrétaire général du ministère de l'information devient ministre à part entière.
- 9/10 — Conférence de presse, non loin de Hassi-Mafed-Boudjema, de M. Brahim GHALI qui commente les combats des 29 et 30 septembre dernier dans la province de Goulimine, présente un groupe de prisonniers marocains (capturés le 30) et décline toute responsabilité du Front Polisario dans le massacre de l'équipage du chalutier Sud-Africain *Zuiderster* qui pêchait au Nord de Nouadhibou le 4 octobre.
- 10/10 — Communiqué du Front Polisario reconnaissant l'attaque de deux bateaux de pêche au large du Sahara : l'un (pavillon hollandais) le 3, l'autre (espagnol) le 5. Bilan, selon *Reuter* : six morts, trois blessés.
- 11/10 — Visite Tripoli de MM. GUEDIRA et DLIMI, conseillers du roi du Maroc.

- 11-18/10 — Visite à Alger, du 11 au 14, d'un membre de l'Union du Centre démocratique (UCD : parti gouvernemental espagnol); libération des huit pêcheurs canariens capturés le 20 avril par le Front Polisario, reconnu par l'UCD comme le « représentant légitime » du peuple sahraoui : le 18, vives protestations des partis marocains (Istiqlal et Rassemblement national des indépendants) auprès du chef du gouvernement espagnol.
- 12/10 — Conférence de presse à Paris de M. Ibrahim HAKIM, ministre des A.E., pour rendre publique une déclaration de son ministère; « La Mauritanie veut sortir de la guerre sans faire la paix », devait-il notamment déclarer.
- 12/10 — Libération de 153 mauritaniens par le Front Polisario.
- 13/10 — Démentis, par le Maroc et la Mauritanie, des bruits faisant état d'une caution donnée par ces pays à un plan de règlement.
- 17-19/10 — Visite officielle à Tripoli du président mauritanien.
- 17/10 — L'agence de presse libyenne JANA annonce que le lieutenant-colonel SALEK et son ministre des A.E., M. LAGHDAF effectuent une visite officielle de trois jours à Tripoli. Entretiens avec M. KADDHAFI et JALLOUB. En même temps, reprises des négociations entre le Front Polisario et la Mauritanie.
- 18/10 — Au terme d'une visite officielle en Libye de 24 h, le chef de l'Etat mauritanien confirme les négociations avec le Front Polisario.
- 19-20/10 — Visite à Nouakchott du ministre marocain des A.E., M. BOUCETTA.
- 20-31/11 — Contacts à Bamako entre représentants du Maroc et du Front Polisario, démentis le 24 par M. BOUCETTA. Existence de « contacts » par l'intermédiaire du président du Mali, évoquée par le Roi, lors de l'interview accordée à *France-Inter*, le 31.
- 21-22/10 — Contacts entre représentants mauritaniens et sahraouis à Dakar, dans le cadre de la recherche d'un règlement négocié du problème du Sahara Occidental, rapporte l'AFP citant des sources informées à Nouakchott.
- 25/10 — M. YAHIAOUI, responsable exécutif chargé de l'Appareil du Parti, reçoit à Alger M. Mohamed ABDELAZIZ secrétaire général du Front Polisario.
- 2/11 — M. Malainine OULD SADDIK, qui conduit une délégation du Front Polisario en mission de contact avec les formations politiques et organisations syndicales en Europe, est reçu à Stockholm par des responsables du ministère suédois des A.E.
- 5/11 — M. Ali BEIBA effectue actuellement à la tête d'une importante délégation une tournée dans plusieurs pays d'Afrique, en mission d'information. Reçu le 2 à Brazzaville par M. OBENGA ministre congolais des A.E.
- 8/11 — Le colonel OULD SALEK, s'entretient à Paris avec le président GISCARD d'ESTAING : La France peut faire beaucoup pour la recherche d'une solution du conflit saharien, estime-t-il, « la dynamique de paix que nous avons lancée depuis le mois de juillet fait son chemin », déclare-t-il aux journalistes.
- 8/11 — Déclaration du président mauritanien à RTL : éventualité de céder au Front Polisario la partie mauritanienne du Sahara Occidental envisagée « dans le cadre d'un règlement global ».
- 9-10/11 — Demande du président NEMEIRY à l'ONU de surseoir à l'examen de la question du Sahara, en attendant les conclusions du Comité « ad hoc » de l'OUA (Soudan, Nigéria, Côte-d'Ivoire, Guinée, Mali, Tanzanie). Protestations du Front Polisario.
- 10/11 — Annonce à Alger, de la reconnaissance de la RASD par la Tanzanie.
- 11/11 — Levée du couvre-feu en Mauritanie.
- 10-11/11 — A la suite de déclarations du Président en exercice de l'OUA visant à dessaisir l'ONU du dossier du Sahara Occidental, le Front Polisario déclare : « Les rôles de l'OUA et de l'ONU sont complémentaires et non contradictoires ».
- 13/11 — Visite de M. HOUFHOÛT-BOIGNY au président GISCARD d'ESTAING.

- 13/11 — Communiqué du Front Polisario à Washington demandant aux USA de refuser de livrer des armes au Maroc.
- 14/11 — Message du président BOUMEDIÈNE au président GISCARD d'ESTAING pendant son retour de Moscou à Alger : reprise des contacts souhaités, pour la recherche d'une solution au problème sahraoui.
- 18/11 — Au 22. MM. Ali MAHMOUD et OULD BOUH effectuent une visite d'amitié et de travail en République de Malte. Entretiens avec M. BRINCATY secrétaire général du Labour Party au pouvoir, avec des parlementaires et les ministres de l'Education et des Travaux Publics.
- 20/11 — M. Habib ALLAH rencontre à Aden M. Salem SALEH, secrétaire du Comité Central du Parti Socialiste du Yémen démocratique.
- 22/11 — Deux projets de résolution pour une solution au Sahara Occidental sont déposés devant la Commission de décolonisation de l'AG des Nations Unies. Le premier parrainé par 19 pays (dont l'Algérie et Cuba) considéré comme « dur » (appui au Front Polisario, responsabilité de l'ONU). Le deuxième parrainé par 8 pays (dont Egypte, Zaïre, Sénégal...) qui font confiance au Comité des « Sages » de l'OUA pour « examiner toutes données de la question ».
- 22-23/11 — Selon le Front Polisario, opérations au port d'El Aïoun les 18 et 19 — entraînant le départ de travailleurs étrangers — et, le 23 à Bou-Craâ.
- 28/11 — La RTA diffuse un message du président BOUMEDIÈNE au général NEMEIRY, président en exercice de l'OUA, demandant le report de la réunion du Comité ad hoc créé par l'OUA pour préparer le sommet sur la question du Sahara Occidental, alors que l'état de santé du Président vient de subir une grave rechute.
- 22/11-13/12 — Débats à la 4^e commission de l'ONU. Vote, le 5, de deux résolutions d'inspiration contradictoire, adoptées, le 13, par l'Assemblée générale.
- 23/11 — Appel du président SENGHOR au compromis entre les trois parties.
- 28/11 — Discours du président mauritanien, qui se déclare « prêt à reprendre les armes si la souveraineté nationale est menacée par qui que ce soit ».
- 28-30/11 — Attaque d'un chalutier canarien, huit morts. Le 30, demande d'éclaircissements de l'Espagne au Maroc « devant la répétition de tels faits dans des eaux sous sa juridiction ».
- 28/11-1/12 — Message au président NEMEIRY, signé du président BOUMEDIÈNE formulant d'expresses réserves sur la composition du comité ad hoc de l'OUA, qui se réunit à huis-clos le 30 (absents : le président ivoirien, le président tanzanien, représenté par son ministre de l'information). Envoi d'une sous-commission d'enquête (les présidents du Nigéria et du Mali) auprès de « toutes les parties concernées ».
- 29/11 — Une porte-parole du Front Polisario affirme à New-York que son organisation n'a aucune responsabilité dans l'attaque d'un chalutier espagnol qui a coûté la vie à 8 pêcheurs originaires des Canaries, le 28 novembre. Le gouvernement espagnol annonce, pour sa part, l'ouverture d'une enquête.
- 30/11 — Un communiqué du gouverneur civil de Las Palmas annonce que sept bâtiments de la marine de guerre espagnole protégeront les chalutiers canariens qui pêchent au large des côtes du Sahara Occidental.
- 30/11 — Au 1/12. Première session à huis-clos du comité ad hoc présidée par M. NEMEIRY (Soudan), président en exercice de l'OUA, à Khartoum.
- 2/12 — Conférence de presse à Alger de M. OULD SALEK. Le responsable du FLN déclare que la maladie du président algérien ne modifie en rien la position de l'Algérie vis-à-vis du problème Sahraoui.
- 4-5/12 — Interview à l'APS de M. Bachir Mustapha SAYED, Secrétaire général adjoint du Front Polisario déclarant que la Mauritanie a suspendu « unilatéralement et sine die » les négociations de paix. Information démentie par Nouakchott le 5 décembre. Selon *El-Moudjahid*, rétablissement des contacts le 11.

- 5-13/12 — La Commission de décolonisation de l'Assemblée des Nations Unies adopte deux résolutions rivales présentées par le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie. La première s'en remet à la commission ad hoc des chefs d'Etat de l'OUA pour examiner la question sahraouie, la deuxième salue la décision du Front Polisario de cesser-le-feu, « en vue de promouvoir une dynamique de paix au Sahara Occidental ». L'Assemblée des Nations Unies adopte les deux textes le 13 décembre par 90 voix contre 10, et 39 abstentions (Algérie) et le texte maroco-mauritanien par 66 voix dont les Etats-Unis, 30 contre dont l'Algérie et 40 abstentions dont la France.
- 6-14/12 — Visite à Tripoli du ministre mauritanien des Finances.
- 7/12 — Libération par la Mauritanie en signe de détente, de cinquante prisonniers sahraouis civils et militaires capturés pour la plupart lors des combats de La Guëra en décembre 1975. Opération jugée publicitaire par le Front Polisario. Néanmoins les négociations reprennent cette même semaine entre la Mauritanie et le Front, dans une capitale africaine dont on tait le nom.
- 14/12 — Entretiens Mouvement National Libanais - Front Polisario.
- 17/12 — Après l'annonce d'une information algérienne faisant état d'un parachutage des armes et de munitions marocaines sur la côte algérienne, Rabat dément catégoriquement cette information et dénonce une opération inventée pour détourner l'opinion, Alger annonce six arrestations. Rabat dénonce une manœuvre de diversion.
- 24/12 — Plusieurs opérations au cours du mois de décembre, signalées par le Front Polisario.
- 27/12 — Mort du Président Houari BOUMEDIÈNE. Dans la capitale marocaine, réactions conformes aux convenances. En Mauritanie profond sentiment de tristesse. Le début de dialogue instauré depuis juillet dernier entre le nouveau régime mauritanien et les dirigeants algériens augurait bien de l'avenir. Dans la conjoncture actuelle, sentiment d'incertitude quant aux dispositions à attendre du nouveau régime algérien à l'égard du Sahara Occidental.
- 29/12 — M. ABDELAZIZ assiste aux funérailles nationales du Président algérien Houari BOUMEDIÈNE au cimetière El Alia d'Ager. Des veillées religieuses sont organisées dans les camps de réfugiés sahraouis.
- 29/12 — Prise de position de M. BOUTEFLIKA sur le Sahara Occidental lors des obsèques du Président BOUMEDIÈNE : Hommage aux combattants du Sahara Occidental et serment sur la tombe du président défunt de « poursuivre dans la voie tracée ». Propos sans ambiguïté quant à la position de l'Algérie dans ce conflit.
-

2. — Gouvernement *

Composition du nouveau gouvernement de la RASD nommé le 9/10/1978, à l'issue du 4^e Congrès populaire général du Front Polisario (25-28 septembre 1978).

- | | |
|--|--|
| — Mohamed LAMINE OULD AHMED, président du Conseil des ministres. | — Mohamed OULD SIDATI, ministre conseiller auprès de la Présidence du Conseil. |
| — Brahim GHAILIL OULD MUSTAPHA, ministre de la Défense. | — Moulay Ahmed OULD BABA, secrétaire général du ministère du Commerce. |
| — Mahfoud ALI BEIBA, ministre de l'Intérieur. | — Salek OULD BOUBEH, secrétaire général du ministre de la Santé. |
| — M'hamed OULD ZEYOU, ministre de la Justice. | — Hamoudi OULD AHMED BABA, secrétaire général du ministère des Communications et de l'Energie. |
| — Ibrahim HAKIM, ministre des Affaires étrangères. | — Ali OULD MAHMOUD, secrétaire général du ministère de l'Enseignement et de l'Education. |
| — Mohamed SALEM OULD SALEK, ministre de l'Information. | |

3. — Extrait d'un rapport du Croissant Rouge sahraoui adressé à la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU (février 1978)

Longtemps nous avons attendu que l'opinion publique et les organisations humanitaires se penchent sur le sort qui était réservé à nos frères. Devant le silence qui est fait sur cette situation, le croissant rouge sahraoui se voit obligé d'assumer ses responsabilités envers son peuple. Le Front Polisario, représentant unique et légitime du peuple sahraoui (comme l'a reconnu la mission de visite de l'ONU de 1975) ne saurait se contenter d'impulser la lutte de libération sur les plans militaires et diplomatiques et d'organiser la vie dans les camps de réfugiés. Il est aussi responsable de chaque sahraoui où qu'il se trouve de par le monde et c'est à ce titre qu'il entend tout faire pour sauver ses frères aux mains de l'opresseur, comme il est déjà parvenu à sauver cent vingt mille réfugiés du napalm des envahisseurs.

C'est pour cela que nous avons décidé de nous tourner vers vous, membres de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, et de vous faire parvenir les données essentielles actuellement en notre possession concernant les mille violations de ces droits que subit notre peuple, ainsi qu'une liste, encore très incomplète de prisonniers civils dont on est, souvent depuis plus de deux ans, sans nouvelles.

Où est le peuple sahraoui ?

Ce serait sous-estimer les membres de votre Commission que de penser qu'ils ignorent qui est où se trouve le peuple sahraoui. Cependant, afin d'éviter toute éventuelle confusion, il semble utile de préciser quelques point de géographie et d'histoire.

* Ce gouvernement est le 4^e depuis 1976, mais les remaniements successifs ont été très limités. Pour la 1^{re} fois la plupart des responsables figurent sous leur véritable nom.

Le peuple sahraoui se trouve bien sûr essentiellement dans les frontières coloniales de l'ancien Sahara espagnol. Certes ces frontières coloniales (qui jusqu'en 1958 comprenaient l'actuelle province marocaine de Tan Tan et de Tarfaya) étaient plus étroites que la zone de pastoralisme dans laquelle nos parents circulaient. Cependant le cœur du pays, l'endroit où l'on revenait toujours, correspondait à peu près au territoire dominé par l'Espagne.

Pendant la colonisation, surtout vers la fin, après la découverte du phosphate, les occupants, par tous les moyens ont essayé de faire le vide : de nombreux sahraouis, découragés par les tracasseries de l'administration ou tout proprement chassés sont allés s'ajouter au nombre des sahraouis qui se trouvaient déjà au Maroc ou en Mauritanie.

Une autre cause du gonflement de cette population d'exilés fut la très dure répression qui suivit la guerre de libération des années 1957-1958. Au cours de l'opération Ecouvillon les forces franco-espagnoles repoussèrent de nombreux sahraouis vers la région de Tan Tan et de Tarfaya que l'Espagne, pour se débarrasser d'un problème céda alors au roi du Maroc.

Généralement ces sahraouis — faute de pouvoir obtenir des papiers d'identité dans leur pays qui n'était pas indépendant — avaient la nationalité du pays où ils se trouvaient (Maroc, Mauritanie ou Algérie pour la plupart) de même que jusqu'en 1962 de nombreux algériens avaient la nationalité marocaine ou tunisienne.

Cela ne changerait en rien leur véritable identité et à aucun moment les liens entre les différents groupes de population n'ont été distendus. Lorsque commence la guerre de libération en 1973 c'est aussi bien du Maroc, que de Mauritanie ou du Sahara occupé que viennent les combattants. C'est le peuple tout entier qui aspire à l'indépendance et au retour au territoire national. C'est ce peuple tout entier que représente le Front Polisario. La répression qu'il subit où qu'il se trouve suffit à prouver son unité.

C'est au nom de tout ce peuple que le Front Polisario demande que soit respecté le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, mais — faut-il encore le préciser ? — cette indépendance il la demande dans le cadre des frontières coloniales seulement : tout le peuple ensuite s'y retrouvera.

Cependant la dénonciation que nous vous demandons de faire de la répression que subit notre peuple doit être plus vaste que les frontières de notre pays : que ce soit au Maroc, au Sahara occupé ou en Mauritanie, nos frères sont opprimés, niés, massacrés. C'est de cela que nous voulons avec plus de détails, vous informer. C'est cela que la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies doit, en dehors de tout critère géographique, solennellement condamner.

4. — « Sortir la Mauritanie de l'impasse actuelle » :

article paru le 9/7/1978 in *Sahara Libre* (58) et présentant les thèses des opposants au président OULD DADDAH, à quelques jours de son renversement

La situation actuelle, c'est d'abord la guerre. Une guerre qu'on peut caractériser en trois mots : elle est injuste, désastreuse et impopulaire. Désastreuse non seulement militairement, mais encore plus économiquement, politiquement comme elle l'est pour l'unité et l'indépendance nationale. Injuste parce que de caractère expansionniste, imposée à un peuple frère qui se libérait enfin de l'emprise coloniale et qui était, de surcroît, tout disposé à unir son destin avec ses frères les plus proches. C'est bien pourquoi tout le monde en Mauritanie parle de guerre fratricide.

Impopulaire parce que rejetée par l'immense majorité des Mauritaniens de toutes opinions, de toutes tendances et de toutes nationalités, y compris ceux qu'influence la propagande officielle véhiculant la thèse absurde de la « manipulation du Front Polisario par Alger » et de « l'agression algérienne ». Désastreuse enfin, pour les

mille raisons que tout le monde connaît, que tout le monde vit. En voici quelques-unes :

Militairement, la Mauritanie a perdu la guerre depuis longtemps. Elle ne « tient le coup » tant bien que mal qu'en acceptant l'occupation d'une partie du pays par l'armée marocaine, et en s'en remettant pour l'organisation de sa défense à l'ancien colonisateur, aliénant ainsi doublement sa souveraineté. Elle a placé son armée dans une situation humiliante, en l'engageant d'abord dans une guerre de conquête dont elle n'avait pas les moyens (et qu'elle n'assumait pas moralement) : en la réduisant ensuite à une sorte de troupe supplétive soumise pour l'essentiel à des commandements étrangers et servant d'appoint à une armée d'occupation étrangère.

Economiquement, le désastre est indescriptible. Parmi les signes les plus évidents, on peut citer la remise en question des acquis d'avant 1976 : naufrage de la monnaie nationale, dénationalisation des secteurs dont la prise de contrôle avait été amorcée (la nationalisation officielle n'ayant d'ailleurs été qu'une étape préliminaire jamais achevée). Parmi ses autres conséquences : l'abandon de la plupart des projets de développement (l'essentiel des ressources nationales et de l'aide extérieure étant consacré en priorité à l'effort de guerre), l'aggravation de la cherté de la vie et des pénuries qui rend insupportables les conditions de vie déjà très dures de la majorité de la population, le marasme sinon la ruine des entreprises et des commerces nationaux privés, non pas au profit d'un secteur public qui au contraire se dénationalise, mais du retour à une situation où tout ce qui est national est marginalisé : la situation financière est si grave que l'Etat est en situation de faillite permanente, attendant avec angoisse à chaque fin de mois un « geste » d'un pays étranger (ou frère, ou ami, peu importe le qualificatif) pour savoir s'il pourra payer ses fonctionnaires. Autres exemples de situations humiliantes : les intérêts étrangers qui acceptent de financer les quelques rares projets vitaux non abandonnés encore, exigent de payer directement les entreprises étrangères chargées de la réalisation, pour ne pas avoir à verser l'argent au gouvernement mauritanien, de crainte qu'il ne l'emploie à autre chose (achat d'armes, dépenses de fonctionnement, gaspillages inconsidérés) ; la noria des responsables (jusqu'au plus haut niveau) obligés d'aller sans cesse à la quête pour boucler les fins de mois et dont certains restent des semaines, sinon des mois à faire antichambre pour être reçus par tel prince du pétrole, pour un résultat aléatoire.

Politiquement, cette guerre d'agression, cette guerre fratricide, injuste et injustifiable, a porté un coup grave à l'unité nationale mauritanienne. Elle divise profondément le pays, dont une majorité la refuse tout en étant obligé de la subir. Elle remet en question le consensus national assez large (même s'il comportait des exceptions) qu'avait suscité l'amorce d'une politique d'indépendance nationale et de réformes avant 1975 et désormais abandonnée. Par ses diverses répercussions dans tous les domaines et la politique globale qu'elle a engendrée, la guerre encourage toutes les formes centrifuges, réveille les démons des nationalismes antagonistes et constitue de ce fait un danger direct d'éclatement du pays.

Bien sûr, il n'y a pas seulement la guerre, mais par exemple l'absence d'une politique cohérente et juste pour le règlement des problèmes dus au fait qu'il s'agit simplement d'un pays multinational. Mais sans la guerre et la crise de confiance qu'elle suscite et la crise d'identité qu'elle provoque, il n'y aurait probablement pas eu aggravation, mais accélération de l'évolution favorable constatée il y a quelques années. Sans l'agression contre le Sahara — et, les problèmes qu'elle entraîne, et la remise en question des frontières coloniales qu'elle suppose — il est évident par exemple que le président Senghor n'aurait jamais pu lancer des revendications publiques, officielles sur la « Mauritanie du Sud » ; revendications qui viennent confirmer des menaces de partition qu'on soupçonnait depuis longtemps (avec les revendications marocaines) mais qui, sans cette aventure, n'auraient jamais trouvé les conditions favorables pour s'épanouir.

Diplomatiquement, la Mauritanie a perdu beaucoup du capital de sympathie qu'elle s'était acquis par une politique extérieure qui, malgré certaines faiblesses, constituait sa principale réussite. Elle s'est mise à la traîne d'un régime qui, lui, au contraire a toujours symbolisé pour l'opinion internationale ce qui il y a de moins attrayant : mépris des droits de l'homme, répression sanguinaire, corruption, expansionnisme. En Afrique tout spécialement, la Mauritanie a considérablement affaibli

son crédit et terni son image de marque en se laissant satelliser par la monarchie de Rabat...

Le Maroc était décidé à avoir le pays.

Quand on considère « l'unité nationale » comme un problème sacré sur lequel on ne transige ni ne marchandait, on n'abandonne pas, en faveur d'un autre pays, les trois quarts du territoire revendiqué avec les trois quarts de sa population, et de surcroît l'essentiel de ses richesses. De plus, rien ne prouve (au contraire) que le Maroc, soit réellement disposé à laisser à la RIM cette portion congrue du Sud du Sahara : les FAR (Forces Armées Royales) occupent dès le début (avant même l'arrivée de l'armée mauritanienne) la ville de Dakhla et n'ont jamais accepté d'en abandonner le contrôle direct. Sans compter que, de toute manière, il ne s'agit pas là d'un « avantage », puisqu'il est impossible de l'occuper tranquillement, de se l'approprier, du fait du refus sahraoui.

Voyons maintenant si cette situation impossible était réellement inévitable comme le soutiennent certains officiels mauritaniens. D'après eux, la Mauritanie n'avait pas le choix : le Maroc était décidé à « avoir » le Sahara à n'importe quel prix. Si la République Islamique de Mauritanie n'acceptait pas le partage, c'est Rabat qui aurait tout et les FAR se retrouveraient à Choum, Techia, La Guera... Autant récupérer une partie au moins de ce territoire et éloigner d'autant la frontière commune, inévitable, avec le Maroc. Un moindre mal en somme.

Cette thèse révèle des attitudes particulièrement significatives. Retenons les remarques suivantes. Il s'agit d'abord d'un aveu explicite : les dirigeants qui la mettent en avant reconnaissent que le fait d'accepter d'être complice du Maroc dans la tentative d'annexion par la force et de partage du Sahara constitue une faute, sinon une erreur ; en tout cas une chose mauvaise qui ne se justifierait que par ce qu'il pourrait y avoir de pire.

Cette thèse révèle ensuite une terreur du Maroc qui n'est pas sans cause, mais qui procède d'une surévaluation excessive de la puissance marocaine. Il est de toute façon déraisonnable d'avoir si peur d'être voisin d'un pays frère qui fait partie d'un ensemble géographique et humain auquel on ne peut se soustraire. Il suffit d'avoir confiance en ses propres possibilités, et d'être en harmonie avec les aspirations de son propre peuple.

En tout cas, la preuve est faite que la solution choisie était la pire : non seulement le Maroc, qu'on prétend avoir voulu tenir le plus à distance est présent dans la partie sud du Sahara, mais les FAR sont installées à Bir Moghrein, Zouérate, Atar, Akjoujt, etc. Cette « solution » attire donc le danger qu'elle voulait écarter, avec en prime tous les autres inconvénients majeurs décrits plus haut.

Or, et c'est là la faille la plus grave de la thèse de Nouakchott, il n'était pas fatal du tout que le Maroc puisse mettre la main sur le Sahara, si la R.I.M. avait refusé de lui prêter main forte. Il était même évident que Rabat, sans Nouakchott, n'avait aucune chance d'avoir gain de cause. Si évident qu'on se demande comment des responsables mauritaniens ayant quelque expérience du monde auraient pu l'ignorer (nul besoin pour cela de leur prêter une puissance d'analyse hors du commun). En 1974 (au moment de la signature de l'accord secret, le régime alaouite était si discrédité, si isolé diplomatiquement et notamment en Afrique, qu'il n'avait pas la moindre chance de faire passer, par exemple, à l'O.N.U. la demande d'avis consultatif à la Cour de La Haye et de retarder l'organisation du référendum au Sahara qui aurait ainsi accédé naturellement à l'indépendance dès 1975.

Rabat n'avait pas non plus la moindre chance d'obtenir la complicité de l'Espagne, ni même l'appui de ses meilleurs protecteurs étrangers, qui se seraient bien gardés de miser à fond sur un cheval perdant. Enfin, en supposant que le roi ait réussi à améliorer suffisamment sa position pour se trouver en mesure d'envahir le Nord du Sahara — et il s'agit là d'une hypothèse tout à fait invraisemblable —, les F.A.R. se seraient trouvées dans une situation intenable. Comment en douter alors que malgré l'engagement de toutes les forces mauritaniennes et toutes les facilités accordées en R.I.M. aux F.A.R., les forces combinées des deux pays se trouvent tellement en difficultés que la France est obligée d'intervenir directement, ouvertement, malgré tous

les inconvénients que cela comporte pour elle-même et pour ses alliés (et pour ses protégés d'ailleurs également).

La dure vérité est là, elle crève les yeux, il faut la reconnaître : c'est la Mauritanie qui a rendu possible la guerre au Sahara, en apportant au Maroc les atouts majeurs qui lui manquaient : de nombreuses sympathies africaines (maintenant bien entamées), une position stratégique capitale, un appoint militaire non négligeable, une crédibilité inespérée auprès de ses alliés et protecteurs. Sans tout cela, Rabat aurait bien sûr, continué à fulminer, à intriguer, etc. mais n'aurait jamais osé se lancer dans une guerre perdue d'avance.

Il n'est donc pas possible d'arguer d'une fatalité quelconque pour atténuer la responsabilité d'un choix désastreux. Faut-il incriminer une grave erreur d'analyse, de jugement, ou d'autres mobiles ? Le plus urgent en tout cas pour la Mauritanie, c'est de s'en sortir. Est-ce possible ?

Là encore, on entend souvent à Nouakchott (et ailleurs) des propos étrangement défaitistes, sinon fatalistes. On entend dire : « C'est une guerre fratricide, injuste. C'est une aventure où la Mauritanie n'aurait jamais dû se fourvoyer. Mais que peut-on faire désormais ? Tout est bouché... ».

Eh bien non ! Tout n'est pas bouché, justement.

Le Front Polisario a dit qu'il était prêt à engager avec la Mauritanie des négociations de paix immédiates et sans préalable, et de cesser toute attaque contre le territoire mauritanien et l'armée mauritanienne dès que Nouakchott se montrerait disposé à respecter le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Pourquoi ne pas le prendre au mot ?

« On ne peut rien sans les Marocains », répondent les défaitistes, reconnaissant par-là que le processus de satellisation, sinon d'annexion de Nouakchott par Rabat est bien avancé. Il n'est pas cependant irréversible, comme ils ont l'air de le croire.

La Mauritanie peut entraîner le Maroc vers la paix.

La Mauritanie peut mener une autre politique, une politique indépendante, basée sur ses propres intérêts nationaux, à condition de le vouloir, d'en prendre la volonté. Même si ses intérêts nationaux divergent à un moment donné avec ceux de ses alliés. Attention, cela ne veut pas dire qu'elle parte en guerre contre le Maroc ; ni même qu'elle cesse d'avoir avec lui des rapports amicaux. Le Maroc a entraîné la Mauritanie dans une guerre désastreuse pour elle, et même pour lui. Pourquoi la Mauritanie ne pourrait-elle pas entraîner le Maroc vers la paix, une fois la preuve faite que la guerre n'est de toutes façons pas une solution ? Elle rendrait à son allié un service à la mesure des ennuis qu'il lui a causés.

Comment ? Nous avons vu que sans la Mauritanie, le Maroc ne pouvait pas s'engager dans une entreprise qu'il est en train de perdre, même avec l'appoint mauritanien (et l'intervention partielle de la France). Si la Mauritanie se retire de la guerre et du même coup ses atouts (stratégiques, diplomatiques, etc.), la faillite de la politique expansionniste du régime alaouite apparaîtrait comme plus imminente encore et Rabat serait obligé de rechercher la paix plus vite, épargnant ainsi à tous les peuples de cette région des mois, peut-être des années d'une guerre cruelle.

Certains responsables mauritaniens objectent que Rabat pourrait s'opposer à un changement politique en R.I.M. et utiliser la présence d'une partie de ses troupes comme moyen de pression, qu'il pourrait même être tenté d'intervenir militairement pour imposer ses vues. Quel aveu terrible : qui, en effet, a introduit le loup dans la bergerie ? Et quelle démission ! La Mauritanie a été placée dans une situation difficile, dont la présence de troupes marocaines est l'une des données importantes. La solution consiste pour autant à continuer à subir les événements, à expédier les affaires courantes en essayant de boucler les fins de mois administratives à force de tournées de... zarias chez les amis fortunés... en attendant des miracles improbables et des catastrophes inévitables ?

A supposer que Rabat soit tenté par une intervention ouverte dans les affaires mauritaniennes, la présence des F.A.R. ne lui donne pas une supériorité imparable, à condition qu'en face existe (s'organise) une volonté nationale bien affirmée, une politique cohérente. Si le gouvernement mauritanien veut appliquer une politique indépendante et sage, sans hostilité inutile à l'égard de quiconque (et en tout cas pas

à l'égard de son allié d'outre-Sahara), mais tournant résolument le dos à la guerre et favorable à une entente avec ses frères sahraouis, il sera porté par un puissant consensus national civil et militaire et, suscitera un tel enthousiasme que la Mauritanie cessera d'être simplement « le maillon faible » de quelqu'un ou « l'homme malade » de quelque part (Maghreb, Afrique de l'Ouest), pour devenir quelque chose par (et pour) elle-même, et une force redoutable que personne n'aura intérêt à provoquer.

Finissons-en avec la guerre.

Déjà empêtré dans une guerre meurtrière et coûteuse pour ses troupes au Sahara, le Maroc n'aurait aucun intérêt à s'engager dans une seconde guerre en République islamique de Mauritanie. Et que vaudraient de toute façon quelques milliers de soldats isolés dans un environnement hostile à des milliers de kilomètres de leurs bases dont les séparent les commandos de l'A.L.P.S. (Armée Populaire de Libération Sahraouie) et qui auraient à se battre à la fois contre une armée mauritanienne enfin réconciliée avec elle-même, sachant pourquoi elle se bat et contre une population dans laquelle l'opposition à l'hégémonie alaouite est l'un des thèmes d'unanimité.

Enfin, une intervention ouverte de Rabat à Nouakchott susciterait une réprobation générale dans le monde et surtout une levée de boucliers en Afrique.

Or, le régime marocain essaie difficilement depuis quelques années d'atténuer les réserves, parfois l'antipathie dont il a toujours été l'objet en Afrique, et il sait que la position du continent est décisive au plan international sur le problème sahraoui.

En fin de compte, la présence des F.A.R. en République islamique de Mauritanie est un élément de pression dont l'efficacité peut être ou décisive ou nulle — comme un épouvantail : tout dépend de l'état d'esprit d'en face; un élément d'intimidation qui perdrait toute valeur s'il était effectivement utilisé. En somme un atout qui ne sert que si l'on ne s'en sert pas.

La Mauritanie peut donc trouver une voie vers la paix, non seulement dans la dignité, mais aussi à son avantage. Il suffit de le vouloir, et d'ouvrir le dialogue avec ses frères sahraouis. Il ne fait pas de doute que, dans ce cas, il sera possible d'arriver rapidement à un arrêt des hostilités, et à l'établissement d'un calendrier tenant compte de toutes les données.

On peut légitimement espérer qu'une telle ouverture aura des répercussions importantes au Maroc et constituera le premier pas vers une solution juste et une paix globale. Sinon, la Mauritanie cesserait en tout cas d'être directement concernée par la guerre. Elle pourrait commencer sans perdre davantage de temps à panser ses blessures et à chercher des solutions à ses propres problèmes : question des nationalités, maîtrise de l'économie, lutte contre la désertification et ses conséquences, démocratisation de la vie politique, lutte contre la corruption, le népotisme, etc.

Mais d'abord, et encore une fois finissons-en avec la guerre. Exigeons la paix.

Et puisque du côté sahraoui, on y est prêt, c'est surtout aux patrotes mauritaniens qu'il appartient d'agir. Que chacun en lisant ce document s'y emploie, toutes affaires cessantes, au sens propre du terme : arrêtez-vous un instant, cessez toute autre occupation, toute autre préoccupation : vous les retrouverez tout à l'heure... mais vous ne retrouverez jamais ce frère, ce cousin, ce compatriote qui est sur le point de tomber, dont le sang va couler, ce soir, demain.

**5. — Résolution de la 15^e Conférence des Chefs d'Etat de l'OUA
(Khartoum. 18 au 22/7/1978)
sur la question du Sahara occidental**

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine réunie en sa Quinzième session ordinaire à Karthoum, République démocratique du Soudan, du 18 au 22 juillet 1978.

Après avoir entendu la déclaration du Président en exercice sortant sur la question du Sahara Occidental;

Ayant examiné la question du Sahara Occidental;

Vivement préoccupée par l'aggravation de la situation au Sahara Occidental et la tension qui prévaut dans la région;

Guidée par les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine notamment ceux relatifs à la totale décolonisation du Continent;

Rappelant la Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 14 décembre 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux et prenant en considération les conclusions du Rapport de la mission de visite des Nations Unies au Sahara Occidental du 11 novembre 1975;

Rappelant les résolutions pertinentes de l'ONU, de l'OUA et des non-alignés sur la question du Sahara Occidental;

Considérant l'avis consultatif de la CIJ du 16 octobre 1975 sur la question du Sahara Occidental en rapport notamment avec le principe du droit à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental,

1. **RÉAFFIRME** la responsabilité de l'OUA quant à la recherche d'une solution juste et pacifique conformément aux principes des chartes de l'OUA et de l'ONU;

2. **RÉAFFIRME** la décision de réunir un Sommet Extraordinaire qui devra traiter de cette question du Sahara Occidental;

3. **DÉCIDE** à cet effet de créer une Commission *ad hoc* composée au moins de 5 Chefs d'Etat de l'OUA dont le Président en exercice de l'Organisation, et chargés d'examiner toutes les données de la question du Sahara Occidental y compris l'exercice du droit du peuple de ce territoire à l'autodétermination;

4. **CHARGE** le Président en exercice de procéder, dans les plus brefs délais, à des consultations en vue de la constitution et de la réunion de ladite Commission *ad hoc*;

5. **DEMANDE** à tous les Etats de la région de s'abstenir d'entreprendre toute action susceptible d'entraver la recherche d'une solution juste et pacifique de ce problème;

6. **DEMANDE** au Secrétaire général administratif de l'OUA de faire rapport à la Trente-deuxième session du Conseil des Ministres sur l'évolution de la question;

7. **INVITE** le Secrétaire général administratif de l'OUA à porter les présentes dispositions à la connaissance du Secrétaire général de l'ONU qui demeure saisi du problème de la décolonisation du Sahara Occidental.

6. — Organisation politique du Front Polisario

Décisions du 4^e congrès : du 25 au 28 septembre 1978.

Comité exécutif:

Mohamed ABDELAZIZ, secrétaire général.
Bachir MOUSTAPHA SAYED, secrétaire général adjoint.
Mohamed LAMINE OULD AHMED.
Mahfoud ALI BEIBA.

Brahim GHALI.
Mohamed ALI OULD EL WALI.
Batal SIDI AHMED.
Mohamed LAMINE OULD BOUHALI.
Ayoub LAHBIB.

Bureau politique :

Abdel Kader TALEB OUMAR.
Abeida OULD CHEIKH.
Mohamed FADEL ALI.
Hama OULD MESSAOUD.
El Kenti OULD JAOUDA.
Fatma MINT ALLAL.
Mohamed FADEL OULD ELY.
Bachir OULD SALAH.
Boukhari OULD AHMED.
Malainine SADIK.
Lehraiani OULD LEHSSEN.

Boulahi OULD MIHAMED FADEL.
Bellali OULD EL WALI.
Khalil OULD SIDI MHAMED.
Nih OULD LEHBIB.
Mohamed OULD EL WALI.
Mohamed SALEM OULD SALEK.
Moustapha OULD BOUH.
Sidi Ahmed OULD MOHAMED MAHMOUD.
Yaddih OULD KHALIL.
Mansour OULD OUMAR.

7. — Communiqué du ministère des AE de la RASD, le 12/10/1978

Avec l'enlèvement de la Mauritanie dans une guerre d'agression et de génocide contre notre peuple, les nouveaux dirigeants mauritaniens ont déclaré au moment du renversement de l'ancien régime, le grave danger que représente cette guerre pour leurs pays et leur détermination à se retirer de celle-ci pour qu'une paix juste et durable soit réalisée immédiatement.

Toujours prêt à assumer ses responsabilités historiques et soucieux du retour de la paix et de la stabilité dans la région, le Front Polisario a décidé unilatéralement et temporairement un cessez-le-feu en Mauritanie dont les forces pourtant se trouvaient engagées dans une entreprise criminelle visant à exterminer le peuple sahraoui et de partager sa patrie. Cette décision historique démontre s'il en été besoin le désir et la sincérité du gouvernement de la République Arabe Sahraoui Démocratique, non seulement d'aider le peuple mauritanien de sortir de cette guerre, qui au fond n'est pas la sienne, mais aussi d'aboutir à une paix avec la Mauritanie basée, bien entendu, sur le respect mutuel de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale de chacun des deux pays.

Il nous est donné cependant de constater avec surprise et légitime regret à travers la position du gouvernement mauritanien exprimée dans les différentes déclai-

rations d'Etat et contacts, et réaffirmée notamment lors de la rencontre qui a eu lieu du 9 au 14 septembre dernier à Paris entre deux délégations représentant les gouvernements Sahraoui et Mauritanien que le « désir de paix » manifesté par les nouveaux dirigeants mauritaniens le 10 juillet 1978 cache d'autres intentions et arrières pensées.

Alors que le gouvernement sahraoui n'a cessé d'œuvrer dans les faits pour encourager un processus de paix, le gouvernement mauritanien travaille pour entretenir et prolonger une situation qui fait, non seulement, que le peuple sahraoui continue à subir le drame de l'agression maroco-mauritanienne, sinon de se donner le temps de réorganiser leurs forces pour poursuivre de façon plus meurtrière l'extermination de notre peuple et l'occupation de notre pays.

Ainsi dans une situation d'accalmie, le gouvernement mauritanien veut réaliser les objectifs criminels de la politique de l'ancien régime.

Le peuple sahraoui qui est la cible de ce jeu, n'est pas dupe. Il a créé une dynamique de paix en décidant un cessez-le-feu unilatéralement et sans condition préalable en Mauritanie que le gouvernement de ce pays est en train de détourner.

C'est pourquoi nous attirons l'attention des dirigeants mauritaniens sur la gravité d'une telle attitude qui constitue au fond une fuite en avant, sinon une volte-face à la paix et l'adjurons devant le peuple mauritanien et sahraoui et devant l'opinion arabe, africaine et internationale d'assumer ses responsabilités devant l'histoire et comprendre que l'erreur fatale de l'ancien régime mauritanien est d'avoir sacrifié la Mauritanie pour une aventure sans issue.

Nous leur demandons fraternellement et en tant que responsables de répondre aux aspirations et intérêts des peuples mauritanien et sahraoui, et au-delà, les autres peuples de la région, en prenant une position claire et conforme à l'impératif immédiat de la paix.

8. — Rapport de la première session du Comité *ad hoc* de l'OUA (30/11/1978)

La Première Session du Comité *ad hoc* de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le Sahara Occidental, créée par la Résolution AHG/Res. 92 (X) s'est ouverte au Friendship Hall à Khartoum, République Démocratique du Soudan, le 30 novembre 1978 à 18 heures sous la Présidence de Son Excellence le Général Gaafar Mohamed NUMEIRI, Président de la République Démocratique du Soudan et Président en exercice de l'Organisation de l'Unité Africaine.

2. Dans son discours d'ouverture, le Président NUMEIRI souhaite la bienvenue au Soudan aux membres du Comité. Il rappelle que la Commission a été créée aux termes de la Résolution AHG/Res. 92 (XV) pour explorer les voies et moyens en vue de trouver une solution au conflit du Sahara Occidental dans la pure tradition africaine. Il rappelle également que la tâche du Comité est de se pencher sur toutes les données concernant le Sahara Occidental et dégager ensuite une solution qui puisse garantir le droit du peuple du Sahara à l'autodétermination. Une telle tâche, a dit le Président, n'est pas des plus faciles.

3. Afin de permettre au Comité de commencer ses travaux, le Président fait au Comité un certain nombre de propositions (voir Annexe I).

4. Sur proposition de la Guinée, appuyée par le Nigéria, il est décidé que la Première séance du Comité soit ajournée afin de permettre à ses membres d'étudier les propositions faites par le Président en exercice de l'OUA ainsi que tous autres documents de travail de manière à apporter une contribution positive sur la question.

C'est ainsi que la Première séance a été en conséquence ajournée jusqu'au lendemain à 9 h 30 mn.

5. La Deuxième séance de la Première session de la Commission s'est ouverte le 1^{er} décembre 1978 à 10 heures.

6. Le Chef d'Etat de la République du Mali qui exprimait sa profonde gratitude pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité authentiquement africaine qui ont été réservés à sa délégation dit que les propositions qui ont été faites par le Président en exercice de l'OUA visant à une solution pacifique du problème du Sahara Occidental, étaient réellement académiques et servaient de guide aux travaux de la Commission *ad hoc*.

7. A cet égard et en toute objectivité, le Chef d'Etat du Mali exprime, sur la base de précédentes consultations, les réserves formulées par les parties intéressées au sujet de la composition du Comité *ad hoc*. Le Chef d'Etat du Mali met l'accent sur le fait qu'il était essentiel que toutes les parties concernées aient confiance à la représentativité du Comité.

8. Le Chef d'Etat du Mali déclare en outre qu'à l'époque, quelques-unes des parties concernées avaient exprimé de sérieux doutes au sujet de la composition et de la représentativité de ce Comité et il voudrait savoir à cet égard si le Comité qui siégeait pouvait examiner la question du Sahara Occidental malgré les réserves formulées par certaines parties intéressées. Pour expliquer sa position, le Chef d'Etat du Mali donne lecture d'un télégramme qu'il a reçu de l'Algérie l'informant entre autres que l'Algérie n'accepte ni ne rejette la composition du Comité *ad hoc*. Il déclare également que le Polisario avait déclaré n'avoir pas été consulté au sujet de la composition du Comité.

9. Mettant l'accent sur le fait qu'il était venu à Khartoum dans le but de contribuer au succès des travaux et de consolider l'Unité Africaine, le Chef d'Etat du Mali insiste sur le fait qu'il faut demander l'opinion et obtenir le consentement des parties intéressées afin de permettre au Comité *ad hoc* de faire des recommandations concrètes aux Chefs d'Etat de l'OUA.

10. En réponse aux observations du Chef d'Etat du Mali, le Président en exercice de l'OUA déclare que le Comité *ad hoc* a été créé et ses membres ont été nommés conformément au texte de la Résolution AHG/Rés. 92 (XV) adoptée par la dernière Session de la Conférence au Sommet de l'OUA tenue à Khartoum. Le Président en exercice met en conséquence l'accent sur le fait que la Résolution donne le pouvoir au Président en exercice de l'OUA de nommer les membres du Comité *ad hoc* et qu'à son point de vue ses consultations devaient se limiter à ceux-ci.

11. Se référant en outre au texte de la Résolution du Sommet, le Président en exercice dit que le texte ne demande nulle part d'inclure dans le Comité *ad hoc* ou de consulter les parties intéressées sur la composition de ce Comité. Le Président ajoute que la composition du Comité a été décidée après consultation des membres qu'il a choisis et non avec les parties intéressées.

12. Le Président en exercice a cependant fait connaître au Comité *ad hoc* qu'il avait précédemment informé les parties intéressées de la composition du Comité et qu'il n'avait reçu ni objection ni réserve de leur part. Il ajoute qu'il s'était entretenu avec des représentants du Front Polisario bien que ces derniers, précisait-il, n'étaient pas seuls représentants du peuple Saharaoui et qu'il n'avait aucune objection de leur part quant à la composition du Comité *ad hoc*. Pour conclure ses remarques sur la composition du Comité, le Président en exercice de l'OUA déclare qu'il a convoqué la Première session du Comité *ad hoc* après s'être assuré de la confiance totale et des assurances des parties intéressées.

13. Le Chef d'Etat du Nigéria fait remarquer que la question dont est saisi le Comité *ad hoc* est difficile et délicate; elle nécessite patience et tolérance entre ses membres. Au sujet de la composition du Comité *ad hoc*, le Chef d'Etat du Nigéria dit que la question relève de la compétence du Président en exercice de l'OUA. Néanmoins, a-t-il poursuivi, le paragraphe 4 de la Résolution AHG/Res. 92 (XV) parle de consultations; ce qui sous-entend les consultations avec toutes les parties au conflit afin de créer l'atmosphère convenable et la confiance nécessaire au travail du Comité *ad hoc*.

14. Le Chef d'Etat du Nigéria estime que le devoir principal du Président en exercice de l'OUA était de faire en sorte que le Comité ait la confiance de tous. En ce qui concerne les observations faites par le Chef d'Etat du Mali concernant la composition du Comité *ad hoc* ainsi que son acceptation par les parties intéressées, le Chef d'Etat du Nigéria demande au Chef du Mali de soumettre ses propositions, si toutefois il en a, dans le souci de renforcer le travail du Comité *ad hoc*.

15. Le Chef d'Etat de la Guinée qui réitérait que le Comité *ad hoc* était créé en vertu de la Résolution AHG/Res. 92 (XV) de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, dit que le Comité *ad hoc* est représentatif tant sur le plan juridique que politique et moral. Il ajoute qu'à son avis, les parties intéressées, à savoir l'Algérie, la Mauritanie et le Maroc ont confiance au Comité *ad hoc* et qu'étant donné que le Comité représente parfaitement l'OUA, s'il n'accomplit pas sa tâche, l'OUA en sera tenue responsable.

16. Soulignant le fait que le problème que connaît la région est un problème politique rendu plus compliqué par divers intérêts dont des intérêts économiques et territoriaux, le Chef d'Etat de la Guinée demande au Comité *ad hoc* de chercher plutôt une solution politique au problème.

17. Après l'intervention du Chef d'Etat de la Guinée, la question du caractère représentatif du Comité n'a plus été discutée. Néanmoins, sur proposition du Chef d'Etat du Nigéria, le Comité *ad hoc* a décidé de faire connaître sans équivoque aux parties intéressées qu'il prendra acte de leurs points de vue avant de formuler ses recommandations.

18. L'Honorable Ministre de l'Information de la Tanzanie qui s'excusait de l'absence de son Chef d'Etat empêché d'assister personnellement à la réunion pour des raisons évidentes au Comité *ad hoc*, appuie la proposition précédemment faite par le Chef d'Etat du Nigéria qu'il est nécessaire d'écouter les parties intéressées avant la conclusion des travaux du Comité *ad hoc*. Le Ministre de l'Information de la Tanzanie fait en outre remarquer que le Comité *ad hoc* disposait de tous les documents nécessaires, à savoir les documents de l'OUA, de l'ONU, de la Mission d'Enquête de l'ONU ainsi que de la décision de la Cour Internationale de Justice. Tous ces documents, conclut le Ministre, reconnaissent le droit du peuple du Sahara Occidental à l'auto-détermination.

19. A ce stade, le Chef d'Etat du Nigéria propose l'adoption d'un certain nombre de mesures concrètes afin de permettre au Comité *ad hoc* de s'acquitter positivement de sa tâche. Les mesures sont les suivantes :

- i) Le Secrétariat Général de l'OUA doit préparer et présenter au Comité *ad hoc*, dans leur ordre chronologique, tous les documents concernant la question du Sahara Occidental.
- ii) Une Sous-Commission que le Comité *ad hoc* doit créer, doit tenir des discussions avec toutes les parties intéressées.
- iii) Le Comité *ad hoc* doit ensuite se réunir pour formuler les recommandations dont sera saisie la Conférence au Sommet sur la base des documents fournis par le Secrétariat Général et du rapport de la Sous-Commission.

20. Se référant aux propositions du Chef d'Etat du Nigéria, le Président en exercice de l'OUA propose d'envoyer, soit une délégation de haut niveau, soit quelques membres du Comité *ad hoc* en visite dans les pays de la région pour s'y entretenir avec les responsables dans le but de parvenir à la conclusion positive des travaux du Comité *ad hoc* et de permettre ainsi au Comité de faire des propositions concrètes à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

21. Le Ministre de l'Information de la Tanzanie qui demandait au Comité *ad hoc* d'examiner les voies et moyens d'accorder au peuple Sahraoui l'autodétermination et l'indépendance, veut savoir celui qui devrait être consulté en tant que représentant du peuple du Sahara. Le Ministre de l'Information de la Tanzanie fait remarquer que l'OUA est demeurée jusqu'ici en contact avec le Front Polisario et qu'à un moment donné, l'Organisation a failli reconnaître le Front comme mouvement de Libération. La question de sa reconnaissance, poursuit le Ministre, avait été remise car le Front Polisario venait de proclamer l'indépendance du Sahara Occidental. Le Ministre conclut en précisant qu'étant donné qu'un certain nombre de pays

avaient déjà reconnu le Gouvernement du Front Polisario, il faudrait maintenant reconnaître le Front comme étant le représentant du peuple du Sahara Occidental.

22. En réponse aux observations du Ministre de l'Information de la Tanzanie, le Président en exercice de l'OUA dit que le Front Polisario est connu sur la scène internationale mais que ceci ne signifie pas qu'il est l'unique représentant du peuple du Sahara. Le Président en exercice de l'OUA déclare qu'il faudrait que le Comité *ad hoc* ait des consultations avec le Front Polisario ainsi qu'avec tous les mouvements existants dans le territoire et les individus. Le Président en exercice de l'OUA ajoute que l'OUA n'a pas, en tant qu'Organisation, reconnu le Front Polisario ni aucun autre mouvement et le fait que certains pays africains aient reconnu le Gouvernement du Front Polisario n'était qu'un simple exercice des prérogatives de leur souveraineté individuelle.

23. Le Chef d'Etat de la Guinée qui soulignait le fait que le problème du Sahara Occidental était un problème africain, déclare que malgré l'embarras du Groupe Africain aux Nations Unies, l'Assemblée Générale était déjà saisie de la question avant même que le Comité *ad hoc* de l'OUA ne se réunisse pour l'examiner. Le Chef d'Etat de la Guinée déclare en outre qu'il est maintenant demandé au Comité *ad hoc* de se prononcer sur la question avant la conclusion des travaux de l'Assemblée Générale. Pour conclure, le Chef d'Etat de la Guinée dit que la question a été assez examinée et que les positions des parties intéressées sont largement connues. Il propose ensuite que le Chef d'Etat du Nigéria, accompagné du Secrétaire Général de l'OUA, se rendent immédiatement en Algérie, au Maroc et en Mauritanie afin de recueillir les éléments requis.

24. Sur proposition du Président en exercice de l'OUA, appuyée par le Ministre de l'Information de la Tanzanie, le Comité *ad hoc* décide de désigner une Sous-Commission du Comité *ad hoc* composée des Chefs d'Etat du Nigéria et du Mali. A ce stade, le Président en exercice de l'OUA qui donnait des consignes au Secrétaire Général de préparer et de présenter, dans leur ordre chronologique, tous les documents sur le Sahara Occidental, informe le Comité *ad hoc* que l'Espagne était prête à fournir des documents concernant le territoire et d'envoyer une délégation au Comité *ad hoc*.

25. A la demande du Président en exercice, le Chef d'Etat de la Guinée qui précisait le mandat de la Sous-Commission dit, que l'OUA et les Nations Unies ayant adopté des résolutions pertinentes sur le Sahara Occidental et le Comité *ad hoc* de l'OUA ayant examiné la question, la Sous-Commission, accompagnée du Secrétaire Général de l'OUA doivent se rendre en visite en Algérie, au Maroc et en Mauritanie. Le Chef d'Etat de la Guinée dit également que la Commission doit, au cours de sa mission, écouter et discuter de la limite des concessions que pourraient faire les Gouvernements ainsi que tous les mouvements de libération et les partis du Sahara Occidental.

26. Demandant que des pouvoirs étendus soient conférés à la Sous-Commission, le Chef d'Etat de la Guinée dit que la Sous-Commission devra, dans chaque pays, chercher des voies et moyens de réduire la tension et trouver la base pour un accord définitif en demandant des compromis à toutes les parties afin de parvenir à un dénominateur commun pour un règlement définitif du problème. Il fait des propositions concrètes, à savoir que la Commission *ad hoc* demande aux parties concernées un cessez-le-feu pour que la Sous-Commission puisse accomplir sa mission et que cet appel au cessez-le-feu soit mentionné dans le Communiqué du Comité *ad hoc*. Pour conclure ses observations, le Chef d'Etat de la Guinée dit que la Sous-Commission devra organiser une réunion avec les Chefs d'Etat d'Algérie, du Maroc et de Mauritanie dans une de leurs capitales pour conclure ses travaux et faire des propositions concrètes à l'examen définitif du Comité *ad hoc* afin que celui-ci puisse à son tour faire des recommandations à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

27. Le Président en exercice de l'OUA qui remercie tous les participants aux délibérations du Comité *ad hoc*, déclare que le travail de ce Comité a été marqué par l'esprit africain qui n'évite pas les problèmes mais les affronte. Il demande au Comité *ad hoc* de ne pas prendre position avant d'avoir entendu toutes les parties concernées.

28. Le Président en exercice de l'OUA qui remercie encore une fois en son nom personnel et au nom du peuple et du Gouvernement du Soudan les membres du Comité *ad hoc* pour avoir accepté son invitation à prendre part à la Première Session du Comité *ad hoc* prononce la clôture de la réunion.

29. Un communiqué final a été publié à l'issue de la Première Réunion du Comité *ad hoc* des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le Sahara Occidental.

9. — Communiqué final adopté par la première session de l'OUA du Comité *ad hoc* des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le Sahara occidental 1^{er}/12/1978)

Le Comité *ad hoc* des Chefs d'Etat de l'OUA sur la question du Sahara Occidental institué conformément à la Résolution ANC/Res.93 (XV) adoptée par la 15^e Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA s'est réuni à Khartoum (Soudan) les 30 novembre et 1^{er} décembre 1978.

Etaient présents à cette réunion présidée par Son Excellence Mohammed Gaafar NUMEIRY, Président de la République Démocratique du Soudan et Président en exercice de l'OUA :

- S.E. Ahmed Sékou TOURÉ, Président de la République Populaire et Révolutionnaire de Guinée,
- S.E. le Général Moussa TRAORÉ, Président de la République du Mali,
- S.E. le Lieutenant-Général Olusangun OBASANJO, Chef de l'Etat et Commandant en Chef des Forces Armées de la République Fédérale du Nigéria,
- S.E. Isaac SEPEROU, Ministre de l'Information représentant S.E. Mwalimu Julius Nyerere, Président de la République Unie de Tanzanie.

Le Comité *ad hoc* a procédé à un large échange de vues sur la question du Sahara Occidental et a :

1. Créé un Sous-Comité, avec des pouvoirs étendus, composé des Chefs d'Etat du Nigéria et du Mali;

2. Mandaté ce Sous-Comité auquel se joindra le Secrétaire Général de l'OUA pour se rendre dans la sous-région afin de prendre contact avec toutes les parties intéressées y compris le peuple Sahraoui et d'entreprendre toute action en vue du retour de la paix et de la sécurité dans cette zone;

3. A demandé aux parties en conflit l'observation d'un cessez-le-feu total et immédiat afin de permettre au Sous-Comité d'accomplir la haute mission qui lui a été confiée;

4. En outre a demandé au Secrétariat Général de l'OUA de rassembler tous les documents relatifs à la question du Sahara Occidental.

Le Comité *ad hoc* a décidé de se réunir à nouveau dès que le Sous-Comité aura accompli sa mission.

Les membres du Comité *ad hoc* ont exprimé leurs vifs remerciements à Son Excellence le Président Gaafar Mohamed NUMEIRI, Président de la République Démocratique du Soudan et Président en exercice de l'OUA, au Gouvernement et au Peuple Soudanais pour l'accueil chaleureux dont ils ont été l'objet au cours de leur séjour dans la belle ville de Khartoum.

10. — Liste des pays ayant reconnu la RASD au 31/12/1978

1) Madagascar	1/ 3/76	10) Rwanda	31/ 3/76
2) Burundi	1/ 3/76	11) Seychelles	5/10/77
3) Algérie	7/ 3/76	12) Sud Yémen	2/ 2/78
4) Bénin	10/ 3/76	13) Congo	3/ 6/78
5) Angola	10/ 3/76	14) Panama	22/ 6/78
6) Mozambique	12/ 3/76	15) Sao Tomé	23/ 6/78
7) Guinée-Bissau	15/ 3/76	16) Guinée Equat.	3/11/78
8) Togo	16/ 3/76	17) Tanzanie	22/11/78
9) Corée	16/ 3/76		